

FAIRE FACE AU DÉFI ÉNERGÉTIQUE !

— dossier —

MONTUSSAN,
COMME LES AUTRES
COLLECTIVITÉS
LOCALES, EST
CONFRONTÉE À
UNE HAUSSE TRÈS
IMPORTANTE
DE SA FACTURE
ÉNERGÉTIQUE. FACE
À UN TEL CONSTAT,
LA MUNICIPALITÉ
ENGAGE UNE
POLITIQUE
VOLONTARISTE.
EXPLICATIONS...



Frédéric Dupic

Les différentes crises qui secouent le pays, qu'elles soient sanitaires, économiques, géopolitiques, ont un impact sur le budget de la commune. Si les conséquences sur l'énergie sont sensiblement atténuées pour les particuliers grâce aux tarifs réglementés et au bouclier tarifaire, ce n'est pas le cas pour notre commune. La réalité est au contraire cruelle pour les finances publiques.

UNE FACTURE ÉNERGÉTIQUE

MULTIPLIÉE PAR TROIS !

En effet, les études réalisées par le SDEEG* en novembre dernier, démontrent que l'année 2023 verra la facture énergétique s'envoler à Montussan.

Pour ce qui est de la consommation d'électricité, celle-ci était de 70 000 e les années précédentes. « Malgré les efforts déjà engagés par nos équipes, le SDEEG a estimé que nos dépenses seront de 210 000 e en 2023 » se désole Frédéric Dupic, le maire de Montussan.

Du côté de la facture de gaz, celle-ci passera de 50 000 à 150 000 e. Un coût multiplié par trois ! « Financièrement, ça n'est pas tenable pour notre collectivité » commente le maire. « Cela nous incite à agir et à prendre des mesures ».

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, ACTION ENVIRONNEMENTALE

Le contexte écologique et économique avait déjà poussé la municipalité à travailler chaque année sur des économies d'énergie. C'était le cas notamment avec le remplacement des ampoules classiques de l'éclairage public, qui consomment beaucoup, par des ampoules LED. « Il y a une campagne de remplacement chaque année. Actuellement, un tiers du parc est déjà équipé d'ampoules Leds. Nous travaillons de concert avec le SDEEG qui prend en charge une partie du coût de ce chantier » commente Corinne Jean-Theodore, adjointe au maire, en charge des questions environnementales. En parallèle, la municipalité a sensibilisé

ses équipes d'agents ainsi que les partenaires associatifs afin de participer ensemble à cet effort de sobriété énergétique.

« Dans le contexte actuel, la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Cela nous amène à faire des choix. Baisser de 1° le chauffage dans les bureaux, c'est 7 % d'économie » explique l'adjointe. C'est pourquoi la municipalité, après avoir dressé un constat de la dépense énergétique des bâtiments publics (travail mené par Francis Carpe, conseiller municipal), développe un plan de sobriété énergétique en agissant sur 3 volets :

- la réduction des températures de chauffage ou de la climatisation ;
- des petits travaux ciblés sur certains bâtiments dès cet hiver pour des gains immédiats en économie d'énergie ;
- des travaux de plus grande importance, au cas par cas pour chaque bâtiment, en vérifiant chaque système

de chauffage ou de climatisation, en ciblant les équipements les plus énergivores et en faisant un rapport coût / bénéfice pour chaque chantier.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE

L'action la plus visible concernera l'extinction de l'éclairage public durant la nuit. C'est la mesure phare de cet hiver, qui va permettre à la commune de Montussan de faire des économies conséquentes. Pour rappel, l'éclairage public est sous la compétence du maire. « Selon le prévisionnel établi pour 2023, sur les 210 000 e, 94 000 e seront consacrés uniquement à l'éclairage public, soit 40% du coût global. Déjà, cette année, la facture s'est envolée. Il nous fallait agir et prendre une décision » insiste Corinne Jean-Theodore. Une telle mesure va permettre d'économiser jusqu'à 45% de l'électricité utilisée en éclairage



public, soit plus de 36 000 e.

Une phase de concertation a déjà commencé avec les services de l'État. L'objectif est d'éteindre les points lumineux de 23h00 jusqu'à 6h00 du matin, avant le passage des premiers bus.

Cette extinction concernera l'ensemble de la commune, avec un objectif de mise en place début mars.

MÉTHODOLOGIE ET CONCERTATION

Une réunion publique a eu lieu le 19 janvier avec les habitants pour exposer la mesure, en présence des élus et des représentants de la gendarmerie. Car si la mesure a un impact bénéfique en matière d'économie d'énergie et de biodiversité, la question de la sécurité inquiète souvent les riverains. Les communes qui ont déjà franchi le pas (par exemple Pessac), n'ont pourtant constaté aucun changement en matière de délinquance, notamment de cambriolages.

En pratique, la commune va devoir installer des interrupteurs sur certaines armoires et se garde la possibilité de continuer à éclairer lors des manifestations publiques telles que le 14 juillet, la soirée food truck. « Évidemment, quand nous rallumerons l'éclairage, ce sera sur toute une ligne, que les habitants ne s'en étonnent pas ! » commente l'élue.

« L'extinction de l'éclairage public nocturne est un outil parmi d'autres et entre dans une réflexion globale sur les économies d'énergie et l'environnement, qui implique de nombreux domaines. Nous travaillons pour le futur » complète Frédéric Dupic.